

CONTACTEZ UN
CONSEILLER EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE
POUR VOUS AIDER DANS VOTRE DÉMARCHE
ET ÉTUDIER LES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT



Retrouvez toutes les coordonnées sur
www.coteformations.fr, rubrique "Je recherche un conseiller"



PRÈS DE CHEZ VOUS :

© Conception : Via Compétences - Crédits photos : stock.adobe.com - Ne pas jeter sur la voie publique.

**Transformez votre
expérience professionnelle
en diplôme !**



Côté **Formations**

QU'EST-CE QUE LA VAE ?

La reconnaissance officielle de l'expérience, c'est-à-dire des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le travail, dans le cadre d'une pratique salariée, non salariée et/ou bénévole.

Un droit individuel inscrit au Code du Travail.



LA VAE, POURQUOI ?

Avec la VAE vous pouvez faire reconnaître votre expérience, notamment :

- ✓ Pour envisager une évolution professionnelle
- ✓ Pour rebondir et dynamiser votre parcours
- ✓ Pour être reconnu comme professionnel

LA VAE EN CHIFFRES



4 484 CANDIDATS
passés en jury
en Auvergne-Rhône-Alpes*



9/10 CANDIDATS
ont validé tout ou une partie
de leur diplôme.

* Données Tableau de bord VAE 2024, Via Compétences

VOTRE PARCOURS EN 5 OU 6 ÉTAPES CLÉS

1 Information

La VAE : ça existe et c'est possible !



2 Conseil

Définissez votre projet : trouvez la certification adaptée à votre expérience, l'organisme valideur et contactez le pour déposer votre demande de recevabilité.



3 Recevabilité

Déposez votre dossier au ministère, ou à l'organisme qui délivre la certification, et vous devenez candidat à la VAE.



4 Accompagnement

Préparez votre démarche de VAE avec une méthodologie adaptée.

5 Validation
Le jury valide vos compétences.
Vous êtes reconnu !

6 Post jury

Si vous validez une partie du diplôme, vous mettez en œuvre un parcours complémentaire.

! La VAE évolue, avec une simplification du processus.

France VAE est le portail officiel du service public de la VAE pour se renseigner, être accompagné et effectuer toutes ses démarches.

Vous êtes salarié du secteur privé, demandeur d'emploi, bénévole ou proche aidant et vous visez une des certifications disponibles sur le portail ? Rendez-vous sur www.vae.gouv.fr



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
www.coteformations.fr